

Newsletter n°88

Juillet, Août, Septembre 2023

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie



Conférence du 31 août 2023 portant sur les pratiques mémorielles comme moyen de contribuer à la lutte contre l'impunité
De gauche à droite : Jens Boël, Olivier de Frouville, Malika Rahal, Madjid Benchikh

QUELLE JUSTICE POUR LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES ?

**KHALED NEZZAR POURSUIVI EN JUSTICE EN SUISSE
POUR CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE
L'HUMANITÉ**



SUISSE – Khaled Nezzar va prochainement être jugé en Suisse sur le fondement de la compétence universelle. L'ancien ministre de la Défense algérien est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité entre 1992 et 1994, les faits reprochés concernant des actes de torture, de traitements inhumains, de détentions et condamnations arbitraires, ainsi que d'exécutions extrajudiciaires.

Ce procès est l'aboutissement d'années de recherches et de combat menées par les parties plaignantes, soutenues activement par TRIAL International, qui a déposé une plainte à l'encontre de Khaled Nezzar en 2011.

Le jugement de cette affaire est rendu possible

par l'application du principe de compétence universelle, qui permet à la juridiction d'un pays d'enquêter et poursuivre en justice les personnes suspectées d'avoir commis des crimes internationaux, peu importe où ceux-ci ont été commis et peu importe la nationalité des suspects et des victimes.

Si ce procès est très contesté par certaines figures politiques comme le ministre des Affaires étrangères algérien Ahmed Attaf, ce dernier, selon l'avis des victimes, n'en est pas moins légitime. Par ailleurs, comme le rappelle TRIAL International dans un communiqué : « la procédure en cours ne vise aucunement à juger les politiques de l'Algérie, mais uniquement la possibilité que des crimes de droit international puissent avoir été commis par un individu. ». L'Algérie, qui a ratifié les textes internationaux dont les *Conventions de Genève* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, doit respecter ses obligations et mettre en œuvre des mesures pour garantir l'accès à la justice et aux réparations pour les victimes, et coopérer avec les organes compétents pour traduire en justice les auteurs de violations graves des droits humains.

Cette victoire juridique est historique pour les victimes des années 1990 en Algérie et leurs proches, mais aussi pour le droit international plus largement, car le général Nezzar sera « le plus haut responsable militaire jamais jugé pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité sur le principe de compétence universelle » (TRIAL International).

30 AOÛT : JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES



ALGER - Le 30 août 2023, à l'appel de SOS Disparu.e.s, des proches de disparu.e.s se sont rassemblés à 10 heures du matin devant le *Conseil National des Droits de l'Homme* à Alger, accompagnés de leur avocate Dalel Aïdoun, afin d'honorer la mémoire des personnes disparues pendant la guerre civile, et demander justice et réparation. En effet, le 30 août est une journée choisie par l'ONU pour mettre en lumière le phénomène des disparitions forcées dans le monde et le combat de celles et ceux qui militent chaque jour contre ce crime. C'est aussi pour le CFDA l'occasion de rappeler que la lutte pour la vérité et la justice est et doit être quotidienne, afin que personne ne demeure impuni pour les crimes du passé, et que ces derniers ne puissent plus jamais se reproduire.

Malheureusement pour les familles de disparu.e.s, dont certaines venaient de très loin, dès leur apparition devant le CNDH la police est arrivée avec des fourgonnettes pour disperser les manifestant.e.s. Alors que cette grave atteinte à la liberté de réunion et de manifestation montre une fois de plus le rétrécissement de l'espace civique en Algérie, le CFDA rend hommage au courage de ceux qui continuent de se mobiliser malgré les menaces de plus en plus fréquentes et violentes.

PARIS - Le CFDA s'est joint à l'initiative de la *Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées* (FEMED), qui a organisé une semaine de sensibilisation sur la question des disparitions forcées. Cette campagne, intitulée « Et si j'avais disparu ? », comprenait deux rassemblements, l'un à la place de la Bastille et l'autre à République, où les proches des victimes de disparition et les militants des ONG concernées ont publiquement pris la parole. De plus, la FEMED a organisé une table-ronde au CICP faisant intervenir des experts en droit, histoire et archives sur le rapport entre mémoire et justice, suivie le lendemain par une conférence aux Amarres donnant la parole à des victimes de disparitions forcées, qui nous ont fait l'honneur de leur témoignage.

**29 SEPTEMBRE : TRISTE ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE
« POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE »**



ALGÉRIE – Le 29 septembre 2005, l'Etat algérien faisait adopter par référendum la *Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale*, loi d'amnistie représentant l'achèvement logique du processus d'impunité initié dès 1999 à la suite des événements de la décennie noire. Dix-huit ans plus tard, cette charte, contraire aux principes de la Constitution algérienne et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie, empêche les familles d'accéder à la vérité, la justice et des réparations pleines et entières. De plus, cette loi garantit l'immunité juridictionnelle pour les auteurs de violations graves des droits humains, et porte atteinte aux droits fondamentaux de la société civile algérienne, en particulier les libertés d'expression et de manifestation pacifique.

ALGER, PARIS - La lutte contre l'impunité constituant l'un des sujets au cœur du combat du CFDA, le Collectif a monté une campagne intitulée « Ni parmi les vivants, ni parmi les morts : où sont-ils ? », afin de sensibiliser l'opinion publique algérienne et internationale aux violations imposées par cette loi, et proposer une *Charte alternative pour la vérité, la justice et la paix*. Cette campagne incluait cinq vidéos en ligne où se sont exprimées des victimes de disparitions forcées et des représentants d'organisation de la société civile. Un communiqué officiel cosigné par de nombreuses ONG et des particuliers, ainsi qu'un rassemblement devant le CNDH à Alger ont également été inclus au programme de cette campagne.

Ainsi, ces trois derniers mois nous ont montré qu'en dépit des lois restrictives et de la mauvaise foi du gouvernement algérien à faire la lumière sur le sort des disparu.e.s, la lutte continue de mobiliser des défenseur.e.s de la vérité et des droits humains dans le monde, et que leur combat n'est pas vain, comme en témoigne l'ouverture prochaine du procès de Khaled Nezzar.

LA LUTTE CONTRE LE RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE EN ALGÉRIE

**16-26 SEPTEMBRE : VISITE EN ALGÉRIE DU
RAPPORTEUR SPÉCIAL CLÉMENT VOULE**



ALGÉRIE - Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, M. Clément Voule, s'est rendu dix jours en Algérie afin d'examiner l'état des droits humains relatifs aux libertés d'expression, de réunion et d'association.

Si cette visite a été encadrée par le gouvernement algérien, le CFDA avait préparé la venue du RS en amont avec d'autres associations et militant.e.s membres de la FIDH, afin de s'assurer que ce dernier rencontre le maximum de personnes appartenant à la société civile activement engagée dans la défense des droits

humains en Algérie, et qui subissent régulièrement des violations de leurs libertés.

Dans ce cadre, le CFDA a participé à la rédaction d'un rapport alternatif sur la situation des droits humains en Algérie, qui a été soumis à M. Voule. De plus, l'association a signé la Déclaration publique de la FIDH qui fait état de la situation des libertés d'association et de manifestation à l'heure actuelle en Algérie.

A l'issue de sa visite, M. Voule s'est exprimé au siège de l'ONU à Alger, où il a déclaré que « *le gouvernement doit assouplir les restrictions strictes imposées aux rassemblements et aux associations afin de mettre les lois et les pratiques en conformité avec la Constitution nationale et le droit international relatif aux droits humains* », en rappelant notamment que « *dans la logique des manifestations pacifiques du Hirak, le message commun de tous les acteurs et de toutes les actrices de la société civile qu'[il a] rencontrées était d'être reconnus par les autorités publiques comme des partenaires de confiance dans le développement de leur pays.* ». Le rapport du RS sur l'Algérie devrait être soumis au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en juin 2024.

28 SEPTEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION



ALGÉRIE – Alors que le 28 septembre a été désigné comme journée internationale du droit d'accès à l'information, il est particulièrement important de rappeler la situation alarmante relative à la liberté d'expression et les conditions d'exercice de la profession de journaliste en Algérie. En effet, ce sont près de 300 détenu.e.s d'opinion qui croupissent en prison, tandis que

de nombreux journalistes, influenceurs, lanceurs d'alerte et autres informateurs sont constamment harcelés par le système judiciaire algérien.

Afin d'obtenir la libération de tous.les détenu.e.s d'opinion en Algérie, Amnesty International a lancé une campagne à suivre sur les réseaux sociaux d'Amnesty MENA et Amnesty Algérie, ainsi qu'une pétition en ligne à retrouver sur ce [lien](#).

Le CFDA publiera prochainement une analyse juridique comparant la Loi sur l'information de 2012 et la nouvelle Loi de 2023.

CAFÉS LITTÉRAIRES AU CPMDH

Centre de Recherche pour la
Préservation de la Mémoire et
l'Etude des Droits de l'Homme

CPMDH

INVITATION
CAFÉ LITTÉRAIRE

**Samedi 16
septembre à 17 h**

Venez nombreux.ses !

Café animé par Amar Mohand-Amer,
docteur en histoire (Paris VII), chercheur à la Division
"Socio-anthropologie de l'histoire de la mémoire"
(HistMém) et directeur-adjoint du Comité de rédaction de
la revue Insaniyat, au Centre national de recherche en
anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran).

48 rue Larbi Ben M'hidi, 2ème étage à gauche,
Centre-ville d'Oran

ORAN – Le *Centre de recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Etude des Droits de l'Homme* (CPMDH) à Oran organise désormais un café littéraire tous les samedis à 17 heures.

Ces cafés sont l'occasion de rassembler les intellectuel.le.s, militant.e.s, étudiant.e.s et amoureux.ses de la littérature pour un moment de partage et de débat avec les auteur.ice.s des livres présentés. Ces rendez-vous sont un moyen de lutter contre le rétrécissement de l'espace civique, la question des droits humains demeurant au cœur de ces échanges littéraires.

Nous sommes ravi.e.s de vous voir venir assister de plus en plus nombreuses et nombreux à ces événements, qui depuis leur création ont déjà accueilli Mohamed Choukri, Rafik Djelloul, Fatma Boufnik, Ahmed Saifi Benziane, Omar Benbekhti, Amar Mohand-Amer, Bouziane Ben Achour, Nafila Kerrouche, Lahouari Maamar, Souad Belmokhtar, Yacine Benziane, Nacer Bouchakour, Khadidja Sassi, et Aziz Mouats. De belles rencontres sont encore à venir !

FORMATION SUR LE DROIT INTERNATIONAL



ORAN – Les équipes du CFDA à Paris et à Oran ont organisé une formation à destination des étudiants en droit à Oran sur les mécanismes internationaux de protection des droits humains. Faisant intervenir un avocat algérien spécialiste de la question, cet évènement a réuni une dizaine d'étudiant.e.s et militant.e.s associatifs. Ces formations organisées par le CFDA ont pour objectif de sensibiliser les nouvelles générations à la question des disparu.e.s et aux thématiques juridiques de Vérité, Justice et Mémoire.

BRÈVES

PARTICIPATION À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE RIPOSTE INTERNATIONALE



PARIS – Nassera Dutour a participé à l'université d'été de l'association Riposte Internationale, qui s'est tenue la semaine du 21 août. La présidente du CFDA est intervenue afin de dispenser aux participants une formation sur le montage de projet dans le milieu associatif.

ÉMISSION ALTERNATV « Algérie et Maroc, des décennies de violations et de déni des droits humains »



PARIS – Mme Dutour a été l'invitée d'ALTERNATV, qui a réalisé une émission spéciale faisant suite à la Journée internationale contre les disparitions forcées. Aux côtés de Bachir Ben Barka, Abderrahim Ouezzane, Lila Ben Mamar, Hacène Ferhati et Ilham El Hazmi, Nassera Dutour a partagé son expérience et son savoir sur l'état des droits humains en Algérie et dans les pays du Maghreb plus largement, ainsi que sur la question des disparitions forcées, et ce notamment pendant les années 1990.

FORMATION DE LA FEMED SUR LES TECHNIQUES DE PLAIDOYER



TUNIS – Le CFDA était en Tunisie du 26 au 29 septembre pour quatre jours d'ateliers organisés par la FEMED.

Cette formation a été l'occasion de rencontrer et de partager ses connaissances sur les stratégies de plaidoyer et les moyens d'influencer les diverses politiques des autorités publiques avec d'autres représentants d'organisations libyennes, algériennes, marocaines et turques.

NOUVEAUX DÉPÔTS DE DOSSIERS DES DISPARU.E.S AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCÉES DE L'ONU (GTDFI)



Le CFDA continue son travail de documentation et de mise à jour des dossiers de disparu.e.s en Algérie depuis ses trois bureaux (Paris, Alger, Oran). L'association maintient un contact étroit avec les familles de victimes et le Groupe de Travail contre les Disparitions Forcées à l'ONU, afin d'une part de continuer la constitution d'une base de données en vue d'une éventuelle Commission Vérité, et d'autre part répondre au devoir de mémoire, à travers notamment son Mémorial des Disparus (à retrouver en ligne sur le site internet du CFDA).

Revue de presse :

Juillet

[Revue de presse – Juillet 2023](#)

Août

[Revue de presse – Août 2023](#)

Septembre

[Revue de presse – Septembre 2023](#)

Contacts :

Email :

cfda@disparus-algerie.org

Site internet :

www.algerie-disparus.org

Tel : +33 9 53 36 81 14

Réseaux sociaux :



@sosdisparus



@SOS_Disparus



Collectif des Familles de Disparu.e.s
en Algérie - CFDA



SOS Disparus – CFDA

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

